



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2024_012_PM

Objet : réservation place de stationnement rue F. Pauriol

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28, ainsi que R.417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par Madame MARQUIS Magali responsable du « Petit groupe d'entraide de Mallemort », sollicitant l'autorisation de réserver une place de stationnement sur la rue Fernand Pauriol à Mallemort afin d'organiser un déstockage le :

Vendredi 16 et samedi 17 février 2024 de 9h à 17h

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers.

ARRETE :

Article 1 : Madame Magali MARQUIS responsable du « petit groupe d'entraide de Mallemort », est autorisée à organiser un déstockage au-devant de son magasin rue Fernand Pauriol le vendredi 16 et le samedi 17 février 2024 de 9h à 17h.

Article 2 : A cette occasion deux places de stationnement en zone bleue située au n°38 de la rue Fernand Pauriol et devant la poissonnerie lui seront réservées.

Article 3 : La signalisation et les dispositions nécessaires seront mises en place par le pétitionnaire pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera tenu responsable des accidents pouvant survenir, par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des services
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Fait à Mallemort le 01/02/2024

Maire de MALLEMORT
Hélène GENTE

